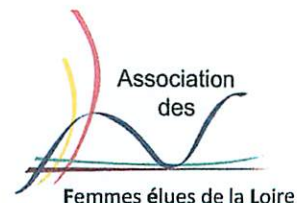


Élections

municipales et communautaires de 2020



Statistiques

Les statistiques nationales révèlent **une augmentation de la part des femmes** dans les conseils municipaux, avec notamment plus de femmes parmi les jeunes élu.es.

La proportion des femmes maires atteint **19,8%**, soit 1000 communes de plus dirigées par une femme par rapport à la mandature précédente, ce qui représente **6858 communes**.

Comme précédemment, les femmes maires sont plus nombreuses en zones rurales : plus de 20% contre 18% en communes urbaines. Cette évolution est plus sensible dans les communes de plus de 100 000 habitants où le pourcentage de femmes maires est passé de 16,7% avant les municipales de 2020 à 28,6%.

Les femmes occupent davantage de fonctions exécutives autres que celles de maires : 33% sont premières adjointes, 42,2% deuxièmes adjointes et 44,6% parmi les autres adjoint.es au maire.

D'un territoire à l'autre, les résultats sont disparates

Évolution du % des femmes maires en 2020

Territoires	Avant	Après
Auvergne-Rhône-Alpes	17,8	21,2
Bourgogne-Franche-Comté	17,9	20,3
Bretagne	17,8	21,0
Centre-Val de Loire	19,7	22,6
Corse	12,5	12,3
Grand Est	14,2	17,2
Guadeloupe	28,1	21,9
Guyane	20,0	22,7
Hauts-de-France	15,2	17,6
Île-de-France	20,5	21,9
La Réunion	4,2	16,7
Martinique	5,9	10,3
Mayotte	11,8	
Normandie	18,5	21,2
Nouvelle-Aquitaine	17,8	21,9
Occitanie	16,5	19,0
Pays de la Loire	16,7	20,5
Provence Alpes-Côte d'Azur	16,5	19,0

Une parité comptable dans les assemblées locales

Évolution de la parité, en % (part des conseillères municipales, part des femmes maires)

	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989	1995	2001	2008	2014
CM	3,1	2,9	2,0	2,4	4,4	8,3	14,0	17,2	21,7	33,1	35,0	40,3
Maires	0,7	0,8	4,1	1,1	1,8	2,8	4	5,5	7,5	10,9	13,8	16,1



répartition stéréotypée encore trop prégnante aujourd'hui.

Une politique égalitaire

Il revient aux nouveaux et nouvelles élu.es, et notamment aux maires et adjoint.es, de prévoir les conditions d'une **politique d'égalité entre les femmes et les hommes** et de veiller au développement d'une **gestion égalitaire ambitieuse**,

- contre les stéréotypes sexistes par le biais d'une communication égalitaire interne ou destinée aux administré.es,
- en faveur de l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge (crèches, écoles maternelles)
- contre les violences faites aux femmes,
- en faveur de l'accès à la santé pour les femmes (soutien aux centres de planification familiale),
- en faveur de l'accès aux activités sportives et de loisirs pour les filles et les femmes.

Enfin la parité ne se limite pas à une représentation 50/50, elle doit aussi permettre de s'interroger sur les conditions de travail, sur le partage des tâches, sur les stéréotypes sexistes et sur l'ensemble des obstacles structurels qui empêchent les femmes de pouvoir pleinement exercer les fonctions à responsabilité.

Depuis 20 ans, des progrès effectifs ont été réalisés dans l'application du principe de parité dans les élections politiques et, pour les élections municipales, ce sont les lois de 2007 et de 2013 qui en ont défini le cadre et ont permis une réelle avancée quant à l'arrivée des femmes dans les conseils municipaux. Même si l'on constate un certain partage du pouvoir dans les exécutifs locaux lorsqu'il y a des règles paritaires, **le partage paritaire n'atteint pas le haut de la pyramide** dont les postes ne sont pas régis par le principe de parité et **les rênes du pouvoir demeurent aux mains des hommes** dans les conseils municipaux et les intercommunalités.

Il existe aussi de plus en plus une division sexuée du travail politique, il convient de **veiller à l'allocation des thématiques de délégations pour échapper à une**

Andrée CHAIZE

Co Présidente de l'AFEL
Membre du CA de Elles aussi
Présidente du CIDFF de la Loire
Élue de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
www.femmeseteluesdelaloire.fr

Vers une diplomatie féministe



Déclarée en 2018 grande cause commune du quinquennat du président de la République, qu'en est-il des engagements, des initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

La France se veut à l'initiative d'une nouvelle dynamique afin que progressent les objectifs d'égalité, de développement et de paix, dans l'intérêt de l'humanité toute entière :

- une diplomatie féministe pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes,
- une diplomatie en faveur de l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes,
- une diplomatie pour l'émancipation économique des femmes, dans le monde entier.

Pour ce faire, le gouvernement a fixé à l'AFD (Agence française de développement) l'objectif d'atteindre une enveloppe de 700 millions d'euros annuels à l'horizon 2022 pour financer les projets visant à réduire les inégalités de genre.

Le forum Génération Egalité, qui devait se dérouler en 2020 en deux moments et lieux (Mexico en mai et Paris en juillet), est malheureusement reporté au premier semestre 2021. Il devait commémorer le 25^e anniversaire de « La quatrième conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix » qui s'est tenue à Pékin, sous l'égide de l'ONU en septembre 1995 et également le 20^e anniversaire de la Résolution 1325 « Les femmes, la paix et la sécurité » du Conseil de sécurité de l'ONU.

Tant d'années après la déclaration de la quatrième conférence mondiale de Pékin sur les femmes dont les constats, les résolutions et préconisations couvrent totalement les exigences des droits fondamentaux des femmes, on constate avec consternation que les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes du monde, dans l'inté-

rêt de l'humanité entière n'ont pas été entendus, que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, que d'importants obstacles subsistent à différents degrés selon les nations, avec de graves conséquences pour le bien-être de l'humanité. La Résolution 1325, plus pragmatique dans ses déclarations, a réaffirmé le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et de la sécurité, elle a demandé aux Etats membres une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions pour la prévention, la gestion et le règlement des différends, elle s'est déclarée disposée à veiller à ce que ses missions tiennent compte de parité entre les sexes ainsi que le respect des droits fondamentaux des femmes.

Aujourd'hui persistent des intérêts politiques, économiques, culturels, idéologiques, religieux qui complexifient la diplomatie féministe et en font une préoccupation mineure pour de trop nombreux états. Cependant, la Suède est, en 2014, le premier pays au monde à adopter " une politique extérieure féministe " qui promeut l'égalité des genres et des droits des femmes autour de trois principaux axes : lutte contre la violence et la discrimination liée au genre, participation des femmes à tous les niveaux des processus décisionnels, et répartition équitable des revenus entre personnes de tous sexes. A l'exemple de la Suède, et au regard des engagements de la France, l'Europe pourrait-elle s'engager ?

Au vu de la pandémie de Covid-19, il est plus que jamais nécessaire et juste de conduire une diplomatie féministe afin que se structurent des sociétés plus égalitaires et plus résilientes. L'épidémie et spécialement la période de confinement ont montré une fois de plus que partout dans le monde, des femmes étaient en capacité de soigner, alimenter, éduquer une humanité souffrante et contrainte à l'isolement. Simultanément, elles restent les plus

exposées au ralentissement économique provoquée par la pandémie ; tous les diagnostics posés par les associations, les ONG, les institutions internationales, les pouvoirs publics, le Haut conseil à l'égalité le dénoncent. Le risque est grand de voir des femmes exposées à la précarité due au chômage ou exclues des nouveaux emplois souvent liés au numérique, faute de formation ou sous l'effet d'exclusion sexuelle à l'embauche ou dans le maintien à l'emploi.

Comme l'indique début avril le secrétaire général des Nations unies, les droits acquis sont menacés ou risquent de l'être : droits sexuels et reproductifs (droit à l'IVG, droit à la contraception...) mais aussi droits à l'éducation. A ce cri d'alerte, réjouissons-nous de l'adoption par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le 6 mai 2020, de la « Déclaration conjointe sur la protection des droits et de la santé sexuels et reproductifs et la promotion de l'égalité des genres dans la crise de Covid-19 » signée par les représentants de 54 états reconnaissant que « La participation, l'exploitation et les mesures de protection des femmes et des filles doivent être au centre des efforts de réponse ».

Le HCE rappelle qu'il importe que la France continue à défendre dans les structures et instances multilatérales - ONU, et ses agences, programmes et fonds (OMS, FMI, UNICEF, FNUAP...), mais aussi G7, G20 - et au sein de l'Union européenne, les droits et la liberté des femmes - et en particulier les droits sexuels et reproductifs, et à promouvoir dans les réponses humanitaires, économiques, sociales, sanitaires, l'adoption d'une perspective de genre et la pleine intégration des femmes aux processus de décision, dès maintenant. Le HCE affirme également qu'il n'est pas possible de dissocier lutte contre la pandémie et lutte pour la démocratie, dont les droits des femmes sont une composante essentielle.

Andrée Chaize,

Élue de Saint-Priest-en-Jarez
Co-présidente de l'Association
des femmes Elues de la Loire (AFEL)
Présidente du Centre d'Information sur les droits
des femmes et des familles (CIDFF)
du Centre de recherche et
d'Information sur la littérature de jeunesse (CRILJ)
du Comité féminin pour la prévention
et le dépistage des cancers

DES FEMMES qui agissent ensemble pour peser dans le débat politique

Femmes élues de la Loire

